

Avis public



MODIFICATION DE LA DATE DE PRÉSENTATION

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

4818-4820, avenue Wilson

PRENEZ AVIS qu'exceptionnellement et pour des raisons imprévisibles, les membres du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ont été contraints de déplacer la séance du conseil d'arrondissement prévue le 22 novembre 2021 au lundi 6 décembre 2021, à 19 h 00.

En conséquence et contrairement à ce qui était indiqué dans les avis publiés le 12 octobre 2021, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir concernant l'adresse ci-haut mentionnée qui devait être présentée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 22 novembre 2021 à 19 heures, sera présentée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **lundi 6 décembre 2021 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie dans la salle de conseil située au rez-de-chaussée.**

QUE le présent avis est disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 2 décembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate